



Le 6 juin 2023

Cette lettre a été traduite dans les langues suivantes :

العربية (Arabic) Français (French) ਪੰਜਾਬੀ (Punjabi) 简体中文 (Simplified Chinese) اردو (Urdu) हिंदी (Hindi) Español (Spanish) Português (Portuguese) Tagalog

Le message ci-dessous est envoyé au nom de Our Kids Network.

Chers parents/tuteurs,

Our Kids Network, de la région de Halton, le conseil scolaire du district de Halton et le conseil scolaire du district catholique de Halton tiennent un sondage auprès des parents d'élèves de la maternelle. Nous vous demandons de participer parce que vous avez un enfant qui est actuellement inscrit au programme de la deuxième année de maternelle.

Les parents/tuteurs des élèves de la deuxième année de la maternelle se souviennent peut-être d'avoir reçu récemment une demande concernant l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE), une initiative du ministère de l'Éducation. Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous demander de répondre au sondage sur les parents d'élèves de la maternelle au nom de Our Kids Network et de la région de Halton.

Les résultats du sondage fournissent des informations importantes sur les enfants et les familles de Halton. Celles-ci nous aideront à promouvoir le développement de la petite enfance pour tous les enfants de Halton et à mettre en évidence les types de programmes et de soutiens dont les enfants et les parents/tuteurs ont besoin.

Vous pouvez consulter les résultats antérieurs du sondage dans les rapports communautaires de Our Kids Network, accessibles sur la [page des cycles de collecte de données de OKN](#). Les résultats du sondage de 2023 seront publiés à l'automne 2023 et sur le site Web de [Our Kids Network](#).

Toutes vos réponses resteront strictement confidentielles et vous pouvez choisir de ne pas répondre à toutes les questions ou répondre à certaines questions seulement. Personne à l'école de votre enfant ne verra vos réponses. Pour garantir qu'aucune personne ne puisse être identifiée, toutes les données du sondage seront résumées et rapportées pour le groupe entier.

Le sondage est entièrement volontaire et sera accessible [en ligne](#) à partir d'aujourd'hui, le 6 juin 2023, jusqu'au 26 juin 2023. Il vous faudra environ 15 minutes pour répondre au questionnaire.

Si vous avez besoin d'un fichier PDF ou d'une copie imprimée du sondage, contactez la D^{re} Elisabeth Wells, directrice générale de Our Kids Network, par courriel à elisabeth@ourkidsnetwork.ca, ou par téléphone au 905 805-3541.

Le sondage est proposé en anglais. Si votre langue maternelle n'est pas l'anglais et que vous avez besoin d'aide à y répondre, contactez le Halton Multicultural Council, au 905 842-2486, poste 221. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec la D^{re} Elisabeth Wells.

Si vous souhaitez parler avec quelqu'un du bureau du conseil scolaire du district catholique de Halton, contactez Lisa Collimore, chef, Services de recherche et de développement, à collimoreL@hcdsb.org. Si vous souhaitez parler avec quelqu'un du bureau du conseil scolaire du district de Halton, contactez Rossana Bisceglia, chef de service, Recherche et responsabilisation, à biscegliaro@hdsb.ca.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Elisabeth Wells, Ph.D.

Directrice générale, Our Kids Network

P.S. : *Pour vous remercier de votre participation, nous avons joint un livre gratuit que vous et votre enfant pourrez apprécier ensemble.*

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du sondage le sont au nom du conseil scolaire du district de Halton et du conseil scolaire du district catholique de Halton en vertu des articles 58.5, 265 et 266 de la *Loi sur l'éducation* (L.R.O. 1990, chap. E.2), dans ses versions successives, et de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. M.56. Les renseignements serviront à améliorer les services aux enfants, à prendre des décisions sur l'affectation des ressources et à des fins de planification générale. Les renseignements seront utilisés conformément à la *Loi sur l'éducation*, aux règlements et aux directives émises par le ministre de l'Éducation régissant l'établissement, la tenue, l'utilisation, la conservation, le transfert et l'élimination des dossiers des élèves.